

**Présentation de la démarche de participation publique de Mine Canadian Malartic
Phase 1 - Rencontres ciblées - Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic (CCZSVFM)**

4 juin 2015, 300, rue Hochelaga, Malartic

Compte rendu

Rédigé par Transfert Environnement et Société

Membres de l'équipe de Mine Canadian Malartic

M. Christian Roy, Directeur de projet - Extension de Canadian Malartic et déviation de la 117

M. Pascal Lavoie, Directeur environnement et Directeur développement durable pour le Partenariat Canadian Malartic

Mme Mélissa Desrochers, Coordonnatrice aux communications et relations communautaires

Mme Marie Pier Beaucage, Conseillère en communication

Mme Amélie Foucault, Conseillère aux relations communautaires

Mme Josie Mongrain, Conseillère aux relations communautaires

Représentants du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic

M. Éric Caron

Mme Hélène Daigle

Mme Nicole Fillion

Mme Élise Gingras

M. Dave Lemire

M. Guy Morissette

M. Louis Trottier

Mme Priscille Trudel

N'ayant pu participer à la rencontre : Mme Diane Gagnon et Mme Lise Therrien

Représentants de Transfert Environnement et Société

Mme Julie Boudreau, Vice-présidente communications

M. Cédric Bourgeois, Président et facilitateur de la rencontre

Note : Dans le présent compte rendu, le masculin est utilisé et inclut le féminin.

1. Ouverture et introduction

M. Pascal Lavoie souhaite la bienvenue aux participants à la rencontre et souligne la présence des représentants de Transfert Environnement et Société.

Le facilitateur se présente et explique le déroulement de la rencontre.

Un représentant de Transfert Environnement et Société mentionne que des notes seront prises et qu'un compte rendu de la rencontre sera produit. Ce dernier sera ensuite envoyé aux participants pour commentaires et sera publié sur le site Internet dédié aux relations communautaires et à la démarche de participation publique.

Le facilitateur valide avec les participants le cadre d'engagement de la soirée permettant des échanges respectueux où toutes les idées pourront être exprimées.

2. Objectifs de la rencontre

Le facilitateur présente les objectifs de la rencontre. Les objectifs sont les suivants :

- Informer et consulter sur la proposition de démarche consultative;
- Valider les thématiques abordées dans les ateliers axés sur la recherche de solutions;
- Échanger sur des propositions de collaboration;
- Prendre en compte les préoccupations et commentaires exprimés.

3. Tour de table

Le facilitateur invite les participants à se présenter à tour de rôle.

4. Présentation de la démarche de participation publique

Mme Mélissa Desrochers présente la démarche de participation publique proposée par Mine Canadian Malartic (MCM).

Dans un premier temps, la philosophie qui sous-tend la démarche de participation publique est expliquée. Par la suite, les valeurs inscrites dans la démarche de co-construction sont présentées : respect, écoute, intégrité et équité. La présentation se poursuit avec les engagements auxquels souscrit MCM: leadership, transparence, accessibilité, inclusion, reconnaissance et imputabilité.

Un exemple d'accessibilité est illustré par l'ouverture prochaine d'un bureau de relations communautaires à Malartic.

Mme Desrochers présente les conditions de réussites de la démarche. Ces conditions sont :

- Adhésion des parties prenantes à la démarche;
- Création d'un climat constructif et de collaboration;
- Implantation d'un équilibre des représentants et des intérêts;
- Créativité dans l'élaboration de solutions;
- Respect des participants;
- Éthique citoyenne et corporative.

La présentation se poursuit avec l'explication des différentes étapes de la démarche de participation publique. Cette démarche est prévue se déployer en cinq phases :

1. Appropriation sociale et adhésion à la démarche;
2. Consultations sur les impacts et nuisances actuels et appréhendés (axés sur la recherche de solutions);
3. Validation et rétroaction sur les résultats;
4. Concertation sur les solutions à mettre en œuvre;
5. Bilan public et consolidation.

Les cinq phases sont ensuite détaillées et expliquées. Des explications sont données en ce qui concerne les ateliers axés sur la recherche de solutions. Il est mentionné que la démarche est évolutive et que des éléments pourraient s'ajouter. Les prochaines étapes à court terme sont décrites. Il est précisé que le matériel et l'information pertinents seront fournis aux participants des ateliers.

5. Période d'échanges sur la démarche

Le facilitateur ouvre la période d'échanges.

Intervention 1

Un intervenant se dit déçu de cette proposition. Il y voit une façon de sonder encore une fois les citoyens. Plusieurs sondages ont été menés à ce jour, par l'Institut national de santé publique du Québec, par la Direction de santé publique, etc.

Le facilitateur interroge la mine sur cet élément.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de Mine Canadian Malartic mentionne que l'entreprise reconnaît que les opérations génèrent des nuisances et qu'il ne s'agit pas de faire à nouveau un sondage, mais de travailler à des solutions qui permettront d'annuler, d'atténuer ou de compenser les impacts.

Intervention 2

Un intervenant explique que si le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic existe, c'est parce que les citoyens de ce secteur vivent davantage de nuisances que ceux des autres secteurs de la ville. En conséquence, les solutions qui seront proposées dans les ateliers en recherche de solutions ne pourront pas être les mêmes pour tous.

Un représentant de Transfert Environnement et Société demande à l'intervenant si sa crainte est que le point de vue des citoyens du secteur sud soit en quelque sorte dilué.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise que la volonté de l'entreprise est d'écouter et de considérer tous les commentaires et préoccupations.

Intervention 3

Un intervenant demande si le Comité sera impliqué ou si ses membres participeront en tant que citoyens.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM souligne que la rencontre de ce soir est une marque de considération. MCM souhaite qu'il y ait une grande participation pour que les Malarticois soient satisfaits des solutions qui seront discutées et mises en place.

Intervention 4

Un intervenant mentionne que le Comité veut être considéré comme une entité à part entière

Intervention 5

Un intervenant mentionne que les résidents du secteur sud ne peuvent pas être compensés de la même manière que ceux du secteur nord de la ville.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise que les échanges sur les solutions auront lieu pendant les activités de participation publique.

Intervention 6

Un intervenant souligne que le Comité a mené un sondage en octobre 2013, lequel a été remis à Mine Canadian Malartic sur une clé USB, et que le délai pour appliquer les solutions à venir est trop long à son avis.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM précise que certaines mesures sont déjà mises en œuvre pour améliorer la situation, mais l'entreprise ne les a pas communiquées à la communauté.

Intervention 7

Un intervenant mentionne que l'entreprise manque de transparence.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de Mine Canadian Malartic souligne que bientôt, un site Internet sera mis en ligne pour fournir toute l'information au public et un bureau de liaison communautaire sera ouvert, en ville.

Intervention 8

Un intervenant souligne que les citoyens sont en attente. Les informations transmises par l'ancienne équipe de gestion étaient fausses, notamment en ce qui a trait à la construction du mur vert qui devait suffire pour éviter les impacts, alors que les nuisances sont importantes, surtout la poussière. L'intervenant souligne que les citoyens sont prêts à rencontrer les représentants de la mine.

Intervention 9

Un intervenant note que tout le monde à Malartic a un lien avec la mine.

Le facilitateur demande comment les employés de la mine vont participer à la démarche.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de la Mine Canadian Malartic mentionne que la participation est encouragée pour trouver ensemble des solutions aux problèmes.

Intervention 10

Un intervenant explique qu'auparavant l'entreprise demandait aux employés d'assister aux présentations publiques ce qui avait pour effet d'intimider les citoyens. L'intervenant mentionne qu'il y a une fausse perception à l'effet que les membres du Comité veulent faire fermer la mine. L'intervenant souligne que ce n'est pas le cas, mais qu'il y a une fracture sociale à Malartic.

Le facilitateur précise que la démarche vise à faire émerger les bonnes idées sans les discriminer au départ.

Intervention 11

L'intervenant mentionne que les solutions sont connues et qu'elles sont présentées dans le dossier de Royal Nickel.

Intervention 12

Un intervenant mentionne que le journal local rapporte que Mine Canadian Malartic a récemment acheté une résidence pour personnes en perte d'autonomie dans le secteur sud. L'intervenant souligne que les gens du secteur sud n'ont pas été questionnés sur cette transaction et sur leur propre situation.

Le facilitateur demande à Mine Canadian Malartic comment elle réagit à ce qui vient d'être dit.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de Mine Canadian Malartic mentionne qu'il peut y avoir une perception d'iniquité dans la communauté

Intervention 13

Un intervenant mentionne que la Direction de la santé publique a émis un avis et qu'après cela, la mine a acheté la maison en question pour la relocaliser.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de Mine Canadian Malartic dit que cela peut sembler être des solutions au cas par cas. Avec la mise en œuvre de la démarche, Mine Canadian Malartic vise à avoir des solutions équitables pour tous. L'entreprise veut améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens.

Intervention 14

Un intervenant souligne que les gens vivent avec une certaine crainte et que cette transaction rapportée dans le journal crée un sentiment d'injustice.

Intervention 15

Un intervenant souligne la difficulté de vendre des propriétés dans le secteur au sud de la voie ferrée. L'intervenant relate des problèmes de santé et de stress vécus par des membres de sa famille. L'intervenant explique son souhait de déménager.

Intervention 16

Un intervenant mentionne qu'il y aura sûrement d'autres extensions de la mine et que la ville ne doit pas écopier parce que des citoyens partent. L'intervenant craint que la ville soit enclavée par un mur vert.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise que l'entreprise veut un protocole clair et équitable.

Intervention 17

Un intervenant mentionne regretter la vente de son chalet situé à l'extérieur et explique qu'il ne veut pas quitter Malartic. L'intervenant souligne que la fermeture de la mine n'est pas un objectif, mais que les gens souhaitent simplement retrouver leur vie tranquille d'avant la mine.

Intervention 18

Un intervenant souligne les problèmes liés à l'accroissement de la circulation de camions dans certains secteurs. La circulation routière et la sécurité devraient être ajoutées aux thématiques des ateliers axés sur la recherche de solutions.

L'intervenant précise aussi que le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic devrait avoir une place prépondérante dans les dernières étapes menant aux solutions parce que les impacts ressentis dans ce secteur de la ville sont plus marqués.

Intervention 19

Un intervenant mentionne que les micro-poussières peuvent être dommageables pour la santé, à long terme.

Intervention 20

Un intervenant mentionne que le Comité a des solutions à proposer, mais que la mine devrait elle-même apporter des solutions. L'intervenant veut connaître les propositions de la mine.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise que l'entreprise va aussi contribuer à la démarche. MCM veut connaître les risques tangibles et apportera toute son expertise technique à cet effet.

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise qu'il y a déjà des actions concrètes en marche. Une équipe d'améliorations techniques et environnementales est à l'œuvre. Par exemple, il y a des tests en cours pour des mesures d'atténuation du bruit. De plus, des camions qui aspergent de l'eau comme abat-poussière ont été ajoutés.

Intervention 21

Un intervenant souligne que les gens originaires de Malartic, qui vivent dans le secteur impacté, devraient avoir la priorité. L'intervenant précise que des zones de compensation devraient être établies et que les gens devraient avoir le choix des types de compensations. L'intervenant mentionne avoir l'impression de vivre dans un chantier de construction et qu'avec le projet d'extension cette impression sera accentuée.

Intervention 22

Un intervenant mentionne qu'il serait pertinent que soit mis sur pied, dès maintenant, un comité pour travailler au dossier des mesures compensatoires.

Intervention 23

Un intervenant mentionne qu'avec la poussière générée, il n'est pas possible de prendre des repas à l'extérieur, en été. L'intervenant croit qu'avec le projet d'extension ce problème sera aggravé.

Intervention 24

Un intervenant se questionne sur ce qui advient du Comité de suivi de Mine Canadian Malartic et demande s'il est encore en activité et indépendant.

Intervention 25

Un intervenant demande si Mine Canadian Malartic a statué sur l'avenir du Comité de suivi en lien avec le projet de règlement sur les mines, publié récemment.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise que ce qui est présenté dans le projet de règlement, ce sont des critères minimaux et qu'un comité de suivi est essentiel. La préoccupation de Mine Canadian Malartic est davantage liée au bon fonctionnement du Comité de suivi et à l'esprit de collaboration qui doit prévaloir.

Intervention 26

Un intervenant demande si Mine Canadian Malartic peut contribuer financièrement au Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise que le Comité de suivi est déjà financé par la mine. L'intervenant mentionne que le rôle du Comité de suivi est d'assurer le lien avec la population. Si un autre comité doit être financé, est-ce un indicateur que le Comité de suivi ne joue pas son rôle adéquatement?

Intervention 27

Un intervenant souligne que la coordonnatrice du Comité de suivi de Mine Canadian Malartic effectue des travaux pour le compte du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic et qu'il n'y aurait pas assez de personnel à temps plein au Comité de suivi.

Le facilitateur demande s'il y a un dédoublement des missions et des comités.

Intervention 28

L'intervenant souligne qu'aucun membre du conseil d'administration du Comité de suivi n'habite dans la zone sud de la voie ferrée.

Intervention 29

Un intervenant mentionne qu'à son avis, si le Comité de suivi avait bien joué son rôle, il n'y aurait pas eu la création d'un Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée.

Le facilitateur mentionne que plusieurs éléments ont été relevés dans les discussions, parmi ceux-ci : le Comité de suivi, une demande pour des actions immédiates, le fait que les citoyens sont en mode attente, l'équité par rapport au processus qui sera mis en place, la cohésion sociale, les questions de santé psychologique et la valeur des propriétés.

Intervention 30

Un intervenant mentionne que la démarche proposée ne lui plaît pas et qu'il y a actuellement beaucoup de frustrations du côté des citoyens. L'intervenant précise que le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic aurait apprécié avoir la possibilité de développer la démarche.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de Mine Canadian Malartic dit être satisfait de la rencontre parce qu'il voulait connaître de façon directe et détaillée les préoccupations du Comité de citoyens. L'intervenant mentionne que l'objectif de Mine Canadian Malartic, à travers la démarche proposée, est d'arriver à des solutions et à un consensus social.

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise que le but de la rencontre n'était pas de présenter des solutions toutes faites, mais que la démarche vise à avancer et à trouver des solutions avec la collaboration des citoyens.

Intervention 31

Un intervenant mentionne que ça fait cinq ans que la mine est en exploitation et que 2017 c'est long pour arriver à des solutions. L'intervenant propose que Mine Canadian Malartic règle certains dossiers de citoyens très impactés rapidement et que la démarche soit mise en œuvre pour le public plus large.

Intervention 32

Un intervenant demande si les actions qui seront mises en place concernent le projet d'extension.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise que la démarche mise en œuvre et les solutions qui seront adoptées concernent les impacts actuels et appréhendés.

Intervention 33

Un intervenant souligne que souvent, les citoyens hésitent à s'exprimer publiquement au sujet de la mine.

Intervention 34

Un intervenant se dit satisfait de la rencontre. Il souligne que la dynamique est positive et qu'il s'agit d'un geste d'ouverture de la Mine Canadian Malartic. L'intervenant exprime toutefois un bémol à l'effet que les citoyens de la zone sud de la voie ferrée devraient être davantage impliqués que les citoyens qui vivent moins d'impacts liés aux activités de la mine.

Intervention 35

Un intervenant demande si Mine Canadian Malartic va changer ses façons de faire.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de Mine Canadian Malartic mentionne qu'il était important d'entendre le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic afin d'améliorer la démarche proposée.

6. Mot de clôture

Un intervenant de Mine Canadian Malartic remercie les participants.

Le facilitateur souligne le climat de respect, d'écoute et d'ouverture qui a prévalu tout au long des échanges.

Fin de la rencontre à 22h20

Julie Boudreau, rapporteuse